



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

République démocratique du Congo

Question écrite n° 2900

Texte de la question

M. Jean Proriot appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation politique que traverse actuellement le Congo, dont le régime démocratiquement mis en place en 1992 est sérieusement ébranlé par des mouvements insurrectionnels. La paix civile a souvent été présentée comme le préalable indispensable à l'instauration de structures politiques stables, et la France a toujours entretenu des liens d'amitié avec ce pays du continent africain. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelle position la France entend adopter dans les mois à venir à l'égard du Congo.

Texte de la réponse

Au cours du conflit qui a déchiré une nouvelle fois le Congo pendant ces quatre derniers mois, le souci constant de la France a été d'amener les parties en présence à renoncer aux armes et à s'engager résolument sur la voie d'un règlement pacifique de la crise. Tout en évitant de s'intégrer dans les affaires intérieures du Congo, la France a secondé, par tous les moyens diplomatiques et politiques dont elle disposait, les efforts de la communauté internationale en vue d'aider à mettre fin aux affrontements dont la capitale, Brazzaville, a été la première victime. Elle a immédiatement soutenu la médiation entreprise dès la mi-juin par les pays de la région et conduite par le président Bongo du Gabon, en liaison avec M. Mohamed Sahnoun, représentant spécial des secrétaires généraux de l'Organisation des Nations unies et de l'Organisation de l'unité africaine. Seule à avoir maintenu son ambassade à Brazzaville, elle a multiplié les contacts avec toutes les parties en présence afin qu'elles se rangent à la voix de la raison. De même, la France a soutenu, notamment en offrant une contribution logistique, la proposition faite par M. Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies, à la demande des pays de la région et en accord avec les parties congolaises, de déployer une force d'interposition à Brazzaville. En dépit de démarches répétées auprès de nos partenaires, il n'a pas été possible de réunir le consensus nécessaire à la création de cette force qui aurait pourtant favorisé un climat de paix indispensable au règlement politique de la crise congolaise. Il est essentiel qu'avec la fin des hostilités, le Congo retrouve le calme en engageant rapidement un processus devant mener à une solution politique durable de ses problèmes internes. La France a d'ores et déjà souligné auprès des nouvelles autorités congolaises l'importance d'une réconciliation nationale respectueuse des principes démocratiques. Dans la déclaration de politique générale qu'il a faite le 25 octobre, le président Denis Sassou Nguesso en a posé les premiers jalons en annonçant la formation d'un gouvernement d'union nationale qui devra mener le pays à des élections libres et transparentes. A cet égard, l'appel qu'il a lancé à la communauté internationale, et qui a été relayé à Luanda par les dirigeants de la région, mérite d'être relevé. Il est en effet important que celle-ci apporte son aide tant dans les domaines humanitaire et de la reconstruction, que sur le plan politique, y compris par une présence de l'Organisation des Nations unies sur le terrain, selon des modalités à définir en accord avec les autorités congolaises. Des propositions en ce sens ont été faites par le secrétaire général des Nations unies. La France y apportera naturellement sa contribution, comme elle le fait déjà, notamment dans le domaine de l'aide humanitaire d'urgence, afin que tous les Congolais participent ensemble à l'oeuvre de réconciliation et de reconstruction nécessaires au retour à la paix dans leur pays.

Données clés

Auteur : [M. Jean Proriol](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2900

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2816

Réponse publiée le : 17 novembre 1997, page 4049